COLLA-**PRATE** INN VATE





COLLABORER POUR INNOVER

COLLA-BORATE TO INNO-VATE

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES ET PRATIQUES INNOVANTES ET COLLECTIVES

- INNOVATION
 - COLLABORATION
 - DURABILITE





OBJECTIFS



- o Favoriser l'innovation collaborative (sociale, culturelle et technologique)
- Stimuler les initiatives collectives, innovantes et collaboratives
- o Encourager la solidarité entre exploitants autour de défis communs
- o **Encourager l'innovation**, en particulier l'utilisation des technologies numériques
- o Promouvoir de nouvelles collaborations entre les cinémas et l'industrie
- Renforcer la circulation, la visibilité et l'impact sur le public des films européens
- o Faire progresser les compétences et les ressources des exploitants
- Favoriser les actions durables et inclusives, en coopération avec les partenaires locaux
- Assurer une participation maximale des exploitants du réseau





DEFINIR L'INNOVATION?



L'innovation doit représenter un processus ayant le potentiel de changer le rapport des salles à la notion d'engagement du public, dans des contextes nationaux et/ou à travers le réseau Europa Cinemas et le secteur plus large de l'exploitation.





EXIGENCES MINIMALES



Au moins **trois** participants de pays A ou B pour un projet national

Au moins **deux** participants de pays C ou D pour un projet national

Au moins **cinq** participants d'au moins **deux** pays pour un projet international impliquant uniquement des pays A et B

Au moins **trois** participants d'au moins deux pays pour un projet international impliquant au moins **un** pays C ou D



A: France, Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni

B : Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, Finlande, Grèce, Irlande, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Suède

C: Croatie, Hongrie, Portugal, Slovénie, Slovaquie

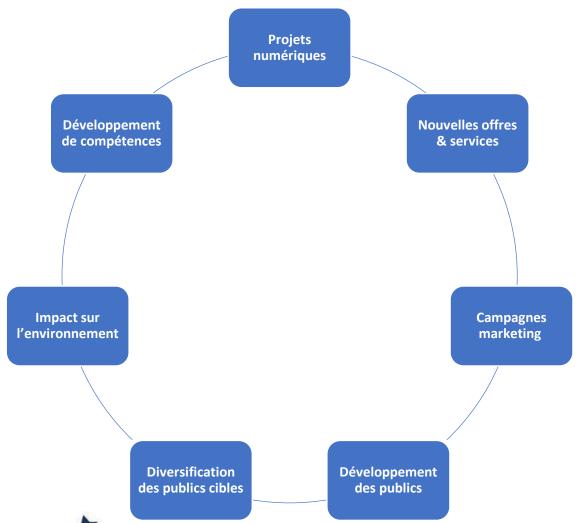
D: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Estonie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Roumanie, Serbie.





EXEMPLES DE PROJETS





Par exemple:

- Gestion des données
- Systèmes d'abonnement
- Systèmes de billetterie
- Nouveaux services au public
- Offres de cinéma virtuel
- Collaborations entre plateformes
- Campagnes de marketing communes
- Programmes pour le jeune public
- Programmes pour la diversité du public
- Programmes hybrides en ligne
- Projets favorisant l'inclusion et l'accès
- Initiatives vertes
- Ateliers de formation
- Programmes d'éducation
- ETC.





NOTATION & CATEGORIES



Notation de 0 à 10 **INNOVATION Total maximum:** 55 **COLLABORATION** (sur 5 points) Une note de 0 point dans une section IMPACT SUR LE CINEMA EUROPEEN entraîne la disqualification du IMPACT SUR LE PUBLIC / L'INCLUSION / LE DEVELOPPEMENT DURABLE projet IMPACT SUR LE RESEAU / L'INDUSTRIE / L'ECOSYSTEME DU CINEMA Score total minimum pour se **COMPETENCES / FAISABILITE** qualifier: 30 points





INNOVATION



- La candidature porte-t-elle sur une pratique ou un processus significativement nouveau pour tous les cinémas du réseau ? (Score le plus élevé)
- La candidature présente-t-elle une amélioration ou une extension significative d'une innovation ou d'une expérimentation développée dans un ou plusieurs cinémas, ayant un potentiel pour l'ensemble du réseau ? (Score élevé)
- L'application est-elle basée sur une pratique ou un processus existant dans un ou plusieurs cinéma et qui constituerait une innovation importante pour la plupart des cinémas participants ?
- L'activité proposée représente-t-elle une nouvelle approche, en ligne avec les objectifs du programme, en tenant compte de la position sociale, géographique, économique, culturelle et environnementale des participants?





COLLABORATION



- o Combien de cinémas sont-ils impliqués dans la proposition ?
- Les participants sont-ils représentatifs du réseau Europa Cinemas en termes de catégories de pays ?
- Cette participation est-elle représentative de la diversité démographique et sociale?





IMPACT SUR LE CINEMA EUROPEEN



- Le projet contribue-t-il à favoriser et accroître la circulation des films européens ?
- La candidature favorise-t-elle le développement du public des films européens ?
- La candidature améliore-t-elle la circulation des films européens en dehors de leur pays d'origine ?
- o Le projet est-il reproductible ou adaptable dans le secteur du cinéma européen ?
- Le projet permet-il d'améliorer l'expérience cinématographique ?





PUBLIC/INCLUSION DEVELOPPEMENT DURABLE



- o Le projet offre-t-il de nouvelles façons d'engager une diversité de publics et de communautés ?
- Le projet contribuera-t-il à accroître l'engagement des cinémas auprès des jeunes publics?
- Le projet permet-il d'accroître l'accès des personnes handicapées aux cinémas ?
- Le projet permet-il d'accroître l'engagement de la salle auprès de groupes défavorisés de la société ?
- Le projet apportera-t-il des bénéfices sociaux et culturels pour les publics ciblés ?
- o La candidature propose-t-elle des **bénéfices environnementaux** à ses publics ?
- Le projet peut-il être reproduit ou adapté dans le secteur du cinéma européen ?





RESEAU/INDUSTRIE ECOSYSTEME DU CINEMA



- o La candidature présente-t-elle de nouveaux modèles économiques potentiels ou une approche plus efficace pour répondre à des problèmes économiques qui traversent le réseau?
- o Le projet aidera-t-il le secteur à **améliorer la distribution et la projection** de films européens au-delà de leurs frontières et à l'international ?
- o Contribue-t-il à améliorer la **présence du cinéma européen** sur tous les supports ?
- o Le projet a-t-il le potentiel **d'établir ou d'améliorer les relations** avec d'autres parties de la chaîne de valeur du cinéma ?
- o Le projet pourrait-il accroître la valeur du réseau de salles de cinéma en termes de communication, de partage d'idées et de pratiques et d'autres formes d'actions collectives ?





VALEUR ET FAISABILITE



- Quel est le degré d'ambition du projet pour changer le mode de fonctionnement des cinémas ou d'une partie importante du réseau?
- Les responsables du projet ont-ils l'expérience et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés ?
- Le projet dispose-t-il de ressources réalistes pour atteindre ses objectifs ?
- Les partenaires du projet tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du réseau offrent-ils au projet une valeur, une expertise et une expérience claires ?
- Tous les coûts déclarés sont-ils éligibles et est-ce que le budget est crédible et équilibré ?
- Le projet offre-t-il un bon rapport qualité-prix en ce qui concerne l'équilibre entre les coûts et les résultats?





INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE (ICP-KPI)



- Chaque candidat transformera ces objectifs en cibles mesurables.
- Ces objectifs dépendront de la nature du projet.
- Il peut s'agir, par exemple, du nombre de spectateurs d'un film ou d'un programme cinématographique spécifique, ou d'un pourcentage d'augmentation du jeune public sur une période donnée.
- Ce qui importe, c'est qu'il y ait un indicateur mesurable clairement identifié qui montre la situation actuelle et un objectif d'amélioration.

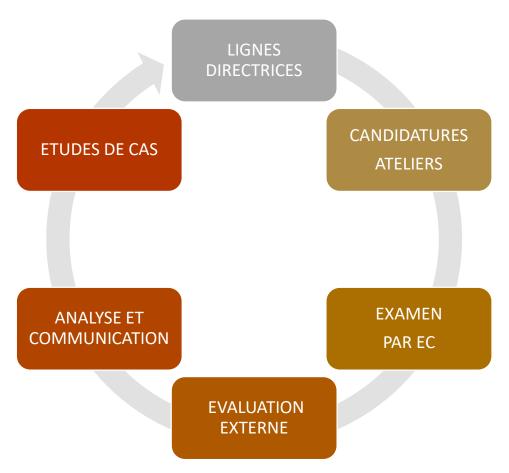






ETAPES









BUDGET



- Budget total du programme : 1 Mio €
- Soutien maximum par projet : 100 000 €
- Contribution maximum d'Europa cinemas 1: 70% de l'investissement pour les projets soumis principalement par des candidats de pays A et B, et dont les principales dépenses du projet seront effectuées dans les pays A et B.
- o **Contribution maximum d'Europa cinemas 2**: <u>80%</u> de l'investissement total pour les projets soumis principalement par des coordinateurs et des partenaires des pays C et D.

PAIEMENTS

- 50% seront payés à la réception d'une lettre d'acceptation signée par le coordinateur du projet.
- 50% seront versés sur présentation d'un état des dépenses pour le projet soutenu par Europa Cinemas.
- o Les candidats doivent fournir à EC un échantillon de factures des coûts éligibles.





COUTS ELIGIBLES



Oui

- Frais de personnel spécifiquement affectés au projet (jusqu'à 20% maximum du total des coûts éligibles)
- Campagnes de marketing, de publicité et de relations presse
- Mesures d'accessibilité
- Frais technologiques spécifiques au projet
- Evénements
- Frais de tournage, montage, numérisation...
- Coûts liés au développement et à l'inclusion du public
- Location de salles (ateliers, événements spéciaux uniquement, pas de salles de projection)
- Location de films, obtention des droits, frais de transport
- o Documentation et évaluation
- Frais de déplacement
- Conseils juridiques
- Frais de consultation

Non

- Frais généraux (loyer, frais généraux d'informatique et de communication...)
- Coûts fixes et frais de personnel fixe
- Investissements réguliers (mise à niveau ou remplacement du matériel)
- Investissements concernant la rénovation d'un bâtiment
- Evénements qui ne sont pas principalement axés sur l'exploitation/la programmation de films
- Activités déjà couvertes par des accords de financement existants
- Programmes avec plus de 5% de billets gratuits





REGLES



- Chaque projet doit nommer un coordinateur
- Chaque projet doit accepter une évaluation par une étude de cas
- Les projets peuvent exceptionnellement impliquer des cinémas non membres si une justification claire est présentée et si les conditions préalables sont remplies.
- Un groupe de cinémas / de sociétés d'exploitation ne peut soumettre qu'un seul projet
- Un cinéma ne peut être partenaire que d'un seul projet
- Les projets ne peuvent être soutenus qu'une seule fois.





PLANNING



- Ouverture de l'appel à candidatures : 08/04/2021
- Date limite de soumission des candidatures : 02/06/2021 20h (CEST)
- Annonce des décisions : fin juin/début juillet 2021



